

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 21 février 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2017-045

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2017



2017-046

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 FÉVRIER 2017 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 8 février 2017.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 FÉVRIER 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2017.



2017-047

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 FÉVRIER 2017 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2017-011** Adjudication d'un contrat pour le service de réparation de véhicules légers et intermédiaires (VQ-49112)
- BE2017-013** Autorisation pour la fixation des frais d'utilisation du *Centre Vidéotron* et la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, relativement au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'évènement *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, en 2017
- DE2016-243** Convention de prêt entre la Ville de Québec, *Bliqc inc.*, et messieurs Mathieu Champagne, Daniel Côté et Éric Lebel, relative à l'octroi d'un financement à terme, dans le cadre du *Fonds local d'investissement – Entente entre la Ville de Québec et Bliqc inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets *Québec, ville entrepreneuriale 2016 – Lettres d'engagement entre la Ville de Québec et Bliqc inc.*, relative aux versements d'une subvention dans le cadre du programme des bourses entrepreneuriales pour réaliser leur projet de démarrage
- DE2016-256** Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie du lot 1 477 708 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- AP-2017-016** Adjudication d'un contrat concernant le service de réparation et de rechapage de pneus pour les camions lourds et le génie civil – Lot 1 (VQ-48874)
- DE2016-217** Avenant à l'entente intervenue le 5 octobre 2015 entre la Ville de Québec et *Fusion Jeunesse* afin de modifier les dépenses admissibles et les modalités de versement du *Projet visant à stimuler l'entrepreneuriat en milieu scolaire*
- FN2017-003** Approbation du *Règlement n° 338 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 13 745 900 \$ concernant l'acquisition et la préparation de terrains pour le développement des services du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2017-004** Approbation du *Règlement n° 339 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 2 100 000 \$ concernant la mise en place d'un système d'aide à la répartition (SAR) du Réseau de transport de la Capitale*
- RH2017-103** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires
- FN2017-002** Adoption de la nouvelle version de la *Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations*
- PC2017-022** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de stationnement incitatif sur le lot numéro 1 696 839 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1107*

- BT2016-046** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1096*
- EN2016-038** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1099*
- TI2017-003** *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1103*
- AD2017-002** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de la place de la Famille sur le site d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1104*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-048

DIRECTION GÉNÉRALE – APPUI AU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE FÉLIX-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'appuyer le projet de prolongement de l'autoroute Félix-Leclerc (A-40) entre Saint-Augustin-de-Desmaures et l'autoroute Henri-IV (A-73).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-049

DIRECTION GÉNÉRALE – ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE déléguer le conseiller du district numéro 5, M. Guy Marcotte, à assister à l'évènement des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 4 au 6 mai 2017;

D'autoriser la dépense de participation au montant de 775 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-050

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'entériner le document « Effets présentés au conseil » daté du 17 février 2017, et d'autoriser le paiement des comptes à payer au 31 janvier 2017 pour un montant total de 1 260 169,36 \$;

D'entériner les chèques faits en janvier 2017, et la liste des prélèvements automatiques pour la période du 1er au 31 janvier 2017, pour un montant total de 1 312 428,80 \$.

Total : 2 572 598,16 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer au 31 janvier 2017;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés joints au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-051

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-052

TRÉSORERIE – AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SOLDES DE LA QUOTE-PART À LA VILLE DE QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution RVSAD-2014-7894 adopté le 6 octobre 2014;

D'autoriser la trésorière à faire le paiement des quotes-parts résiduelles au montant de 380 165,08 \$ plus les intérêts en faveur de la Ville de Québec;

QUE ce paiement se fait sous protêt et sans préjudice, ni admission de la part de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures quant au bien-fondé de la demande de la Ville de Québec;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve tout recours en répétition de l'indu pour les sommes réclamées.

Adopté à l'unanimité, le président vote



2017-053

GREFFE – CESSIION DES DROITS – VENTE DU LOT 5 906 717 – JDHM NETTOYAGE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la cession par JDHM Nettoyage inc. à 9354-3643 Québec inc. de tous ses droits dans la promesse d'achat acceptée par la Ville aux termes de la résolution 2016-391 du 30 août 2016;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente selon des conditions substantiellement conformes au projet d'acte de vente joint au mémoire de la résolution 2016-584, mais en changeant le nom de JDHM Nettoyage inc. par celui de 9354-3643 Québec inc. et en faisant au contrat les ajustements requis par le changement d'acquéreur.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-054

GREFFE – SERVITUDE – LOT 3 057 226

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'établir une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout contre une partie du lot 3 057 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, propriété de

M. Éric Therrien, en faveur du lot 3 202 572 audit cadastre, propriété de la Ville, ladite partie étant illustré au plan annexé à la description technique de Estelle Moisan, arpenteuse-géomètre, le premier octobre 2015 sous sa minute 2457 en considération d'une somme de 3 000 \$ plus les taxes si applicables, selon des conditions substantiellement conformes au projet de servitude joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-055

RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2621 – SURVEILLANTS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE conclure le renouvellement de la convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, concernant les surveillants au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention collective joint au mémoire.

D'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la convention collective pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-056

RESSOURCES HUMAINES – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter la mise à jour de la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* pour les années 2017 à 2022 inclusivement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-057

RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures confirme le renouvellement de son adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-058

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR À LA BIBLIOTHÈQUE COMME SIGNATAIRE POUR LES DOCUMENTS RELATIFS AU SERVICE QUÉBÉCOIS DE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE désigner le coordonnateur à la bibliothèque, comme signataire pour tous les documents relatifs au Service québécois de traitement documentaire (SQTD).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-059

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ÉLECTRICITÉ ATTRIBUABLE À LA MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'informer la Fabrique que la Ville n'assume pas les coûts d'électricité de mise en lumière de l'église.

Adopté à l'unanimité



2017-060

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – PAIEMENT DES FACTURES POUR LA TENUE DES ANIMATIONS CULTURELLES HIVER/PRINTEMPS 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement, sur présentation des factures, pour la tenue des activités d'animation culturelle telles que détaillées dans le tableau joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-061

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUBVENTION POUR L'OPÉRATION DE LA PISCINE DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY – ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE verser une subvention de 145 339 \$ pour l'année 2017 au Campus Notre-Dame-de-Foy pour l'opération de la piscine du Campus Notre-Dame-de-Foy, payable comme suit :

Le 9 juin 2017 : premier versement de 77 169,50 \$ (72 669,50 \$ + 4 500 \$ bains libres);

Le 14 septembre 2017 : deuxième versement de 77 669,50 \$ (72 669,50 \$ + 4 500 \$ bains libres).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-062

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – PAIEMENT POUR LA GESTION DES ACTIVITÉS AQUATIQUES AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE payer un montant estimé à 137 150 \$ plus taxes au Campus Notre-Dame-de-Foy, pour la gestion des activités aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel, payable comme suit :

Le 9 juin 2017 - Premier versement de 68 575 \$ (plus taxes), représentant 50 % des provisions;

Le 14 septembre 2017 - 41 145 \$ (plus taxes), représentant 30 % des provisions;

Le 31 décembre 2017 - Le solde sera ajusté selon les dépenses et les revenus réels figurant au rapport final, comme prévu à l'article 5 de l'entente de collaboration 2015-2018 conclue entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le Campus Notre-Dame-de-Foy.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-063

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – PAIEMENT POUR LE PROGRAMME VACANCES ÉTÉ 2017 (CAMPS DE QUARTIER) DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE payer les sommes facturées pour un montant maximal de 295 500 \$ pour l'année 2017, conformément à l'annexe A au protocole d'entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le Camp Kéno inc.;

DE verser une subvention de 80 \$/semaine/enfant pour chaque inscription aux programmes spécialisés et de fixer le coût de l'inscription 93 \$/semaine pour le camp de quartier et à 124 \$/semaine pour le programme Multi-Sports.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-064

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUBVENTION POUR LE CLUB AÉROGYM – ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE verser une subvention de 15 249 \$ pour l'année 2017 au Club Aérogym, équivalent à 53,5 % du loyer total de 28 503 \$ payé par le Club Aérogym au Séminaire Saint-François.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-065

GESTION DU TERRITOIRE – DEMANDE DE PROLONGATION À LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC – AVIS DE CORRECTION NO 1-2513412578 – CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les normes de la Loi sur les cités et villes, la Ville doit procéder par demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la demande de soumission, la Ville doit préparer des plans et devis et une estimation du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une première demande de prolongation de délai, du 10 novembre 2016 au 6 mars 2017, fût accordée par la Régie du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas procédé aux travaux correctifs prévus à l'avis de correction daté du 9 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE demander à la Régie du bâtiment une deuxième demande de prolongation de délai de 90 jours pour effectuer les travaux correctifs prévus à l'avis de correction daté du 9 septembre 2016 (no intervention 1-2513412578) relatif au Centre communautaire Jean-Marie-Roy.

DE mandater M. Jocelyn Boilard, architecte, à présenter la demande de prolongation à la Régie du bâtiment et de l'autoriser à signer le formulaire de Demande de prolongation de délai pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-066

GESTION DU TERRITOIRE – CESSION POUR FINS DE PARCS ET ESPACES VERTS – LOT 2 814 327

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'exiger du propriétaire du lot 2 814 327 qu'il cède 10 % de la superficie de son terrain à la Ville pour fins de parcs et espaces verts. Superficie incluant un milieu humide et la décharge du lac St-Augustin. Cette superficie est de 511,8 m², longe la ligne arrière du lot 2 814 327 et porte le nom « lot projeté 1 » sur le plan préparé par Estelle Moisan, arpenteuse-géomètre, minute 2744;

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession pour donner suite à la présente.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-067

GESTION DU TERRITOIRE – MODIFICATION AU CONTRAT AOVSAD-2014-381 – COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat de collecte des matières résiduelles AOVSAD-2014-381 jusqu'au 28 février 2018 inclusivement aux coûts ajustés selon le prix du carburant à la date anniversaire du contrat comme suit:

Ordures

- chargement latéral= 45,49 \$ / tonne;
- chargement avant = 31,82 \$/tonne;
- Roll-off = 130,17 \$ / levée.

Recyclage

- chargement latéral = 133,35\$/tonne (coût modifié);
- chargement avant = 8,31\$/ levée.

Résidus verts

- 75,28\$ / tonne;

Encombrants

- 136,28\$ / tonne

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-068

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-520 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR L'ÉCLAIRAGE DE RUE INTELLIGENT AU DEL (PJT-16-340-001-E)

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-520 décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ pour l'éclairage de rue intelligent au DEL* (pjt-16-340-001-E).



2017-069

APPROPRIATION DE 75 000 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL (PJT-16-340-001-E)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approprier 75 000 \$ à même le fonds général de la Ville soit une somme équivalant à 5 % de l'estimation de la dépense prévue par le projet de *Règlement n° 2017-520*

décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ pour l'éclairage de rue intelligent au DEL (pjt-16-340-001-E).

CE fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-070

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-521 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 121 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE VANNES ET DE MISE AUX NORMES DES BORNES D'INCENDIE (PJT-17-320-002-E)

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement n° 2017-521 décrétant un emprunt de 121 000 \$ pour des travaux de remplacement de vannes et de mise aux normes des bornes d'incendie. (pjt-17-320-002-E)



2017-071

APPROPRIATION DE 6 050 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL (PJT-17-320-002-E)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'approprier 6 050 \$ à même le fonds général de la Ville soit une somme équivalant à 5 % de l'estimation de la dépense prévue par le projet de Règlement n° 2017-521 décrétant un emprunt de 121 000 \$ pour des travaux de remplacement de vannes et de mise aux normes des bornes d'incendie. (pjt-17-320-002-E)

CE fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-072

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-522 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 66 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – (PJT-17-705-001-E)

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement n° 2017-522 décrétant un emprunt de 66 000 \$ pour l'acquisition de divers équipements pour l'entretien des parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. (pjt-17-705-001-E)



2017-073

APPROPRIATION DE 3 300 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL (PJT-17-705-001-E)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approprier 3 300 \$ à même le fonds général de la Ville soit une somme équivalant à 5 % de l'estimation de la dépense prévue par le projet de Règlement n° 2017-522 décrétant un emprunt de 66 000 \$ pour l'acquisition de divers équipements pour l'entretien des parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. (pjt-17-705-001-E)

CE fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-074

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-523 ASSUJETTISANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux.*



2017-075

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2017-523 ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux.*

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



2017-076

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2016-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 DE FAÇON À CRÉER UN NOUVEAU CADRE DE GESTION DES CHENILS ET PENSION CANINE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2016-515 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 de façon à créer un nouveau cadre de gestion des chenils et pension canine sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-077

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-517 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-514 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-517 modifiant le Règlement n° 2016-514 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2017.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-078

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-518 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 068 367 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (PJT-17-320-001-E)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE modifier le titre du Règlement no 2017-518 de l'avis de motion donné à la séance

du 7 février 2017 par celui mentionné ci-dessous;

D'adopter le *Règlement n° 2017-518 décrétant un emprunt de 2 068 367 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavage et de bordures et trottoirs sur certaines rues de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.* (pjt-17-320-001-E)

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-079

CORRECTION EFFECTUÉE À L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT N° 2017-517 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-514 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017

CONSIDÉRANT QU'une erreur évidente apparaît à la simple lecture de l'annexe B du *Règlement n° 2017-517 modifiant le Règlement n° 2016-514 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2017*, puisque le nombre « 400 m² » devrait être « 4 000 m² ».

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE corriger l'annexe B du *Règlement n° 2017-517 modifiant le Règlement n° 2016-514 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2017* en remplaçant dans le tableau « Taxes de secteur » vis-à-vis la ligne du REGVSAD-2011-269 le nombre « 400 m² » par le nombre « 4 000 m² ».

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 40.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier